

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour le 19.02.2026

Ces présentes Conditions générales de vente établissent les conditions contractuelles applicables dans la relation commerciale entre le ou la client(e), ci-après la "Cliente", et le prestataire, ci-après "La Commu".

La Commu est représentée par la SARL Giustina & Co, au capital social de 1 000€, ayant son siège social au 73 allée Kléber 34000 Montpellier et étant immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 939 506 887. La société a pour gérante Justine Chaudron.

La Cliente doit être une personne physique majeure ou une personne morale, possédant la pleine capacité juridique de contracter. La Commu est un réseau d'indépendantes audacieuses qui se soutiennent pour développer leurs activités. Elle accueille les (futurs) entrepreneuses dans la région de Montpellier.

SOMMAIRE

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	p.2
2 – DÉFINITIONS	p.2
3 – PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS	p.3
4 – SERVICE D'ABONNEMENT ET COMMUNAUTÉ	p.4
5 – SERVICE DE MENTORAT	p.6
6 – PARTENAIRES ET MISE EN RELATION	p.8
7 – DROIT DE RÉTRACTATION, REPORT ET ANNULATION	p.8
8 – LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMU	p.10
9 – LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA CLIENTE	p.11
10 – TARIFS	p.12
11 – MODALITÉS DE PAIEMENT	p.12
12 – AVIS ET DROIT À L'IMAGE DE LA CLIENTE	p.13
13 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	p.14
14 – CLAUSE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	p.15
15 – CAS DE FORCE MAJEURE ET EXCEPTION D'INEXÉCUTION	p.15
16 – RÉGLEMENT DES LITIGES	p.16

1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les Services de **La Commu** sont proposés en ligne, via le site internet, ci-après le "Site", accessible depuis l'URL : <https://www.la-commu-montpellier.fr>

Les ventes et réservations s'effectuent exclusivement en ligne, de manière numérique pour les événements, abonnements et outils. Concernant les offres de Mentorat, la vente est formalisée par la signature d'un devis et le (premier) paiement de la prestation. Elles sont encadrées par ces Conditions Générales de Vente (CGV) qui définissent les modalités de commande, de livraison, ainsi que les différentes obligations des Parties.

La Commu se réserve le droit de modifier ces Conditions Générales de Vente à tout moment. Néanmoins, la version en vigueur à la date de la commande de la Cliente est celle qui s'applique lors de la relation. Lorsque cette modification a une incidence sur la nature de la relation entre les Parties et/ou les modalités de l'abonnement ou de l'accompagnement, **La Commu** informe la Cliente à l'adresse email communiquée lors de son achat. La continuité de l'utilisation des Services vaudra acceptation.

Toutes les clauses ici présentes sont indépendantes les unes des autres. Si l'une des clauses est déclarée nulle, elle n'entraîne pas la nullité du document et les autres clauses restent en vigueur.

Les Conditions Générales de Vente prévalent sur tout autre document contradictoire, notamment les éventuelles Conditions générales d'achat provenant de la part de la Cliente. La Cliente doit lire et accepter les Conditions Générales de Vente avant tout achat sans restriction, ni réserve. C'est le document qui lie les Parties et encadrent juridiquement l'achat.

2 – DÉFINITIONS

Tous les termes évoqués ici et comportant une majuscule lors de la rédaction visent ces définitions.

"Abonnement" : il permet aux Clientes de La Commu de devenir membre afin de bénéficier d'avantages exclusifs. Il existe un niveau d'abonnement : Audacieuse.

"Abonnée" : Cliente ayant souscrit à un abonnement "Audacieuse" en cours de validité.

"Accompagnement" : service de Mentorat de longue durée (type « L'accompagnement des déterminées ») visant un suivi structurel sur plusieurs mois.

"Curieuse" : participante à un Évènement n'étant pas ou plus abonnée à La Commu.

"Évènements" : rendez-vous en présentiel à Montpellier et ses alentours ou bien digital.

"La Commu" : La Commu est un réseau d'indépendantes audacieuses qui se soutiennent pour développer leurs activités. Elle accueille les (futures) entrepreneuses dans la région de Montpellier.

"Membre Audacieuse" : Cliente ayant souscrit à un abonnement. Elle bénéficie de l'intégralité des avantages que propose La Commu.

"Mentorat" : services de conseil et de transmission d'expérience où Justine Chaudron (La Mentore) accompagne la Cliente (La Mentorée). Le Mentorat regroupe les offres «One Shot» et «Accompagnement».

"Mentore" : Justine Chaudron, agissant en tant que guide et consultante.

"Mentorée" : Cliente (professionnelle ou en devenir) ayant souscrit à un service de Mentorat.

"One Shot" : prestation de Mentorat ponctuelle (type « Le One-shot des motivées ») comprenant une séance unique et un suivi limité dans le temps.

"Services" : toutes les offres de La Commu citées dans ce présent document seront dénommées "Services" pour les regrouper sous un même terme. Lorsqu'un article vise un service en particulier, les modalités indiquées ne concernent que ce service en question.

"Parties" : ce terme vise à la fois La Commu et la Cliente.

3 — PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS

3-A : DESCRIPTION DES ÉVÈNEMENTS ET ACCÈS

La Commu organise différents Évènements dans la région de Montpellier ou bien en digital. Les Évènements sont ouverts à différents types de Clientes. De manière non exhaustive, les Évènements peuvent être les suivants :

Rencontres conviviales pour élargir son réseau (en présentiel)

- ouvertes à toutes Abonnées ou Curieuses
- formats : petit déjeuner, goûter, afterwork ou journée complète

Les parenthèses bien-être pour créer une cohésion entre Abonnées (en présentiel)

- ouvertes uniquement aux Membres Audacieuses
- formats : matinée, après-midi, soirée

Les ateliers business pour avancer ensemble (en digital et en présentiel)

- ouverts uniquement aux Membres Audacieuses
- formats : co-développement, focus sur une thématique, mise pratique, journée boost...

Les lives objectifs pour faire le bilan du mois / trimestre passé et programmer l'avenir (en digital)

- ouverts uniquement aux Membres Audacieuses

Les lives cohésion pour intégrer les nouvelles et reserrer les liens (en digital)

- ouverts uniquement aux Membres Audacieuses

La Commu se réserve le droit de créer d'autres types d'Évènements selon sa convenance ou selon la demande des Clientes mais aussi d'organiser des portes ouvertes où les évènements réservés aux Membres Audacieuses seront alors accessibles à toutes.

Chaque Évènement est annoncé et décrit sur le Site. Les places étant limitées, la période de vente sera ouverte selon le stock disponible. Toutes les modalités (prix, lieu, places limitées...) seront précisées au sein des pages de billetteries des Évènements :

- les rencontres conviviales : billetteries accessible à toutes (membres et non-membres) sur le site internet, la newsletter et les réseaux sociaux de **La Commu**,
- les parenthèses bien-être, les ateliers business, les lives objectifs, les lives cohésion : billetterie accessible aux Membres Audacieuses par mail ou sur Discord.

La Commu se réserve le droit de refuser l'accès au Service à une Cliente, Abonnée ou non, si les places sont limitées et qu'elle n'a plus la capacité de l'accueillir ou bien si elle a connu un litige avec la Cliente par le passé. Dans ce cas-là, la Cliente est prévenue par email et la somme déboursée par celle-ci est remboursée.

3-B : RÉSERVATION

Chaque Évènement disposera de sa page de réservation précisant le type de clientèle visé. Le tarif de la réservation peut varier selon : le type et la durée de l'Évènement ainsi que le statut de la Clientèle (Abonnée ou Curieuse).

La réservation de la participation à l'Évènement doit obligatoirement avoir lieu en ligne, en amont de celui-ci et le prix doit être réglé dans sa totalité. Toutes les modalités et détails de rencontre seront rappelés aux Clientes lors de la confirmation envoyée par **La Commu**, par email.

4 – SERVICE D'ABONNEMENT ET COMMUNAUTÉ

4-A : DESCRIPTION DES ABONNEMENTS

La Commu propose une formule d'Abonnement permettant aux Clientes de former un réseau et de bénéficier de différents avantages et services.

Les différentes formules permettent différents accès à la communauté créée par La Commu :

<i>Les avantages de la commu</i>	NON MEMBRE	MEMBRE AUDACIEUSE
LES ÉVÈNEMENTS MENSUELS		
Accès aux rencontres conviviales. (1/mois)	✓	✓
Accès aux events parenthèses et business. (3/mois)	✗	✓
Accès à un tarif spécial membres pour les évènements ouverts aux curieuses. (-10€ minimum)	✗	✓
2 events digitaux inclus : le live objectifs + le live cohésion.	✗	✓
Accès aux billetteries +48h avant les curieuses.	✗	✓
LA COMMU DIGITALE		
Pour ne jamais se sentir seule même hors events : les pauses café, les coworkings digitaux réguliers, les petites annonces, les bons plans, les sorties chill...	✗	✓
Pour une motivation au top : hiérarchisation des priorités, célébration des réussites, partage de love et doux coups de pieds au c**	✗	✓
LES BOOSTS DE VISIBILITÉ		
Le portrait de l'Abonnée sur le site de la commu et en story sur Insta.	✗	✓
Le partage occasionnel de l'actu de l'Abonnée en story sur Insta.	✗	✓
LES SERVICES DE QUALITÉ		
De super avantages sur des outils partenaires.	✓	✓
Accès à une liste d'experts de confiance testés et approuvés par Justine Chaudron.	✓	✓
Offres avec les lieux partenaires de la Commu.	✗	✓
Avantages pour travailler avec les autres Abonnées.	✗	✓
Accès au système de marrainage gagnant-gagnant.	✗	✓
Possibilité de faire partie d'un groupe de soutien pour se booster, se motiver et avancer ensemble.	✗	✓

<i>Les avantages de la commu</i>	NON MEMBRE	MEMBRE AUDACIEUSE
LES SERVICES DE QUALITÉ		
Une séance de SOS Justine / an où Justine Chaudron sert de second cerveau grâce à toute mon expérience et expertise.	✗	✓
Accès aux offres de Mentorat proposées par Justine Chaudron à un tarif préférentiel.	✗	✓
Le coup de projecteur pour aider l'Abonnée à animer et promouvoir son premier atelier au sein de La commu.	✗	✓

4-B : MODALITÉS D'ABONNEMENT ET RENOUELEMENT

Pour devenir une abonnée de **La Commu**, voici les étapes :



La durée de l'Abonnement est de 3, 6 ou 12 mois. Le renouvellement de l'Abonnement n'est pas automatique. La Cliente aura le choix de le renouveler ou non, à l'issue de la période initiale d'Abonnement. **La Commu** se rapprochera de La Cliente par email ou message privé sur les réseaux sociaux en lui expliquant la marche à suivre.

4-C : ESPACE COMMUNAUTAIRE DIGITAL

Les Abonnées peuvent échanger, au titre de participation à un Évènement ou via un réseau de communication dédié, sur l'outil Discord. Des règles de respect, d'échanges courtois et de bienveillance doivent être adoptées.

Il est possible pour toute Abonnée de publier un commentaire ou un message au sein des espaces en ligne accessibles sur les plateformes dédiées. L'auteur du commentaire reste entièrement responsable des propos écrits. Il n'est pas possible d'éditer un commentaire en anonyme.

La Commu se réserve le droit de supprimer les commentaires et messages qui seront irrespectueux, discriminatoires, haineux ou contraires aux réglementations et lois en vigueur. Toute personne ne respectant pas ces règles, et, de manière générale ces obligations, pourra se voir refuser l'accès aux Services de manière définitive, sans préavis ni indemnité.

5 – SERVICE DE MENTORAT

5-A : DESCRIPTION DES OFFRES DE MENTORAT

La Commu propose deux formats de mentorat individuel où Justine Chaudron (La Mentore) transmet son expérience d'entrepreneuse pour aider les Clientes (Les Mentorées) à structurer et développer leur activité.

Le « One Shot des motivées »

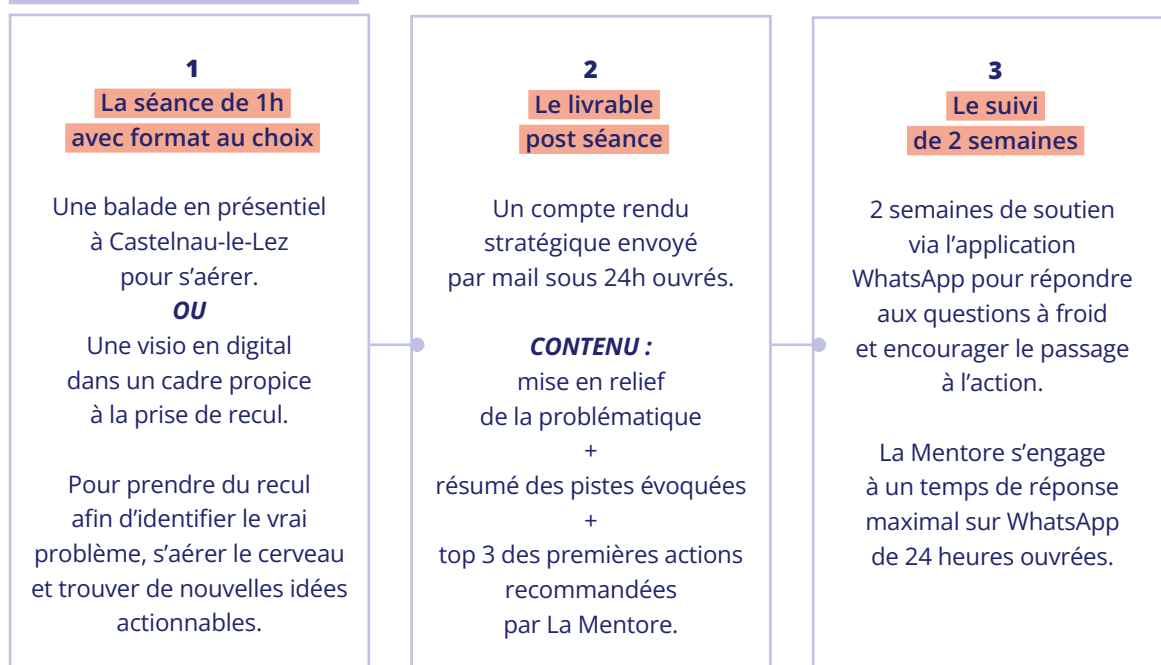
Une intervention ponctuelle et intense pour débloquer une situation précise.

L'« Accompagnement des déterminées »

Un suivi stratégique approfondi et personnalisé, dont la structure s'adapte précisément aux besoins identifiés lors de la phase de découverte.

5-B : LE CONTENU DU SERVICE

Le « One Shot des motivées »



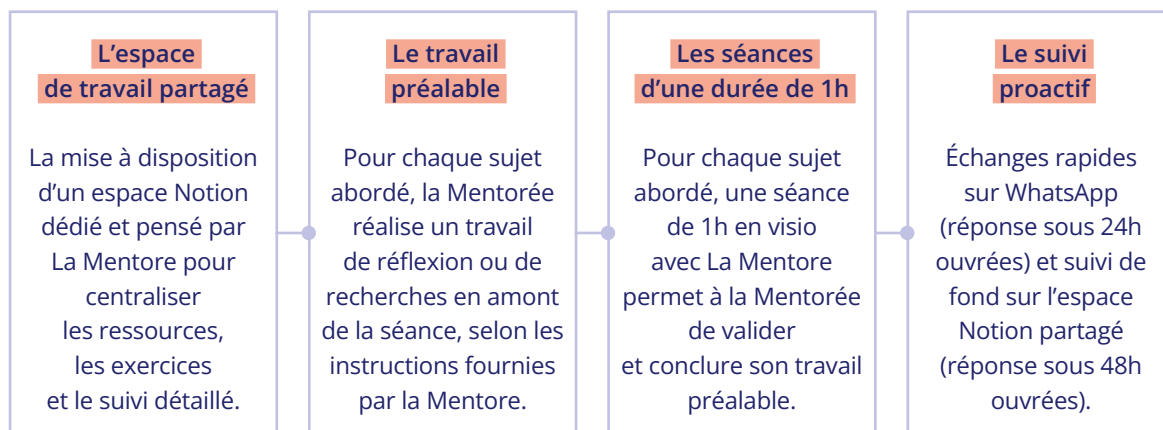
L'« Accompagnement des déterminées »

L'accompagnement est intégralement sur-mesure. Le programme est co-construit lors de visio découverte pour répondre aux problématiques, besoins et envies de la Mentorée.

La Mentore peut intervenir sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

- | | |
|---|--------------------------------|
| — l'étude de marché | — le parcours client |
| — la définition de la cible idéale | — la prospection |
| — la création ou restructuration d'offres | — la mise en place d'objectifs |
| — la tarification | — la planification |
| — l'organisation | — l'image de marque |

Les modalités d'exécution de l'Accompagnement comprennent :



5-C : LA DURÉE DU SERVICE

La durée du Mentorat est calibrée pour garantir des résultats concrets et s'adapte à la formule choisie.

Le « One Shot des motivées »

La prestation est ponctuelle. Elle commence officiellement le jour de la séance (1h) et se termine 2 semaines après la livraison du compte-rendu stratégique (ce qui correspond à la fin de la période de suivi WhatsApp).

L'« Accompagnement des déterminées »

La durée est établie sur-mesure pour coller aux besoins identifiés lors de la visio découverte. Elle est généralement comprise entre 3 et 6 mois.

La durée exacte, le nombre de séances et le calendrier prévisionnel sont formalisés dans la proposition commerciale ou le devis signé par la Cliente.

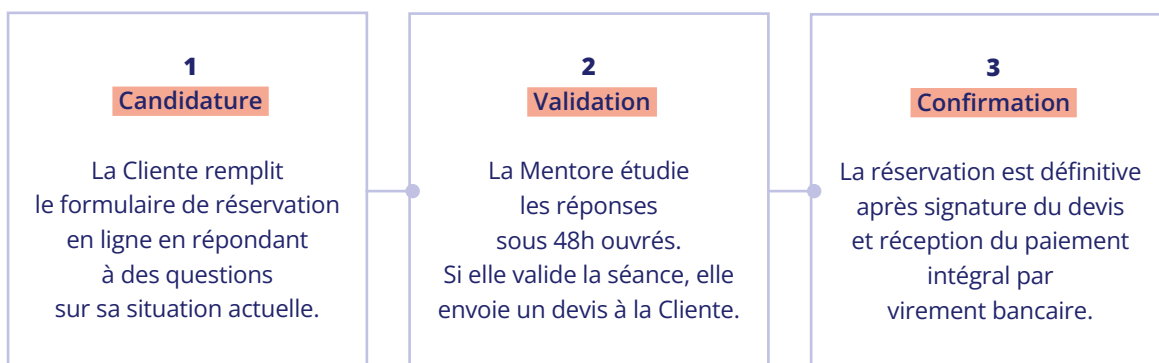
L'Accompagnement prend effet 1 semaine avant la première séance pour laisser le temps à la Mentorée de faire son travail préalable. La prestation se termine le jour de la dernière séance de suivi prévue au calendrier.

La durée de l'accompagnement est fixée de manière ferme lors de la signature du contrat. Tout retard de la Mentorée dans la réalisation de son travail préalable ou tout report de séance de son fait n'entraînera pas de prolongation de la durée globale de l'accompagnement. La date de fin initialement prévue reste inchangée, sauf accord exceptionnel et écrit de la Mentore.

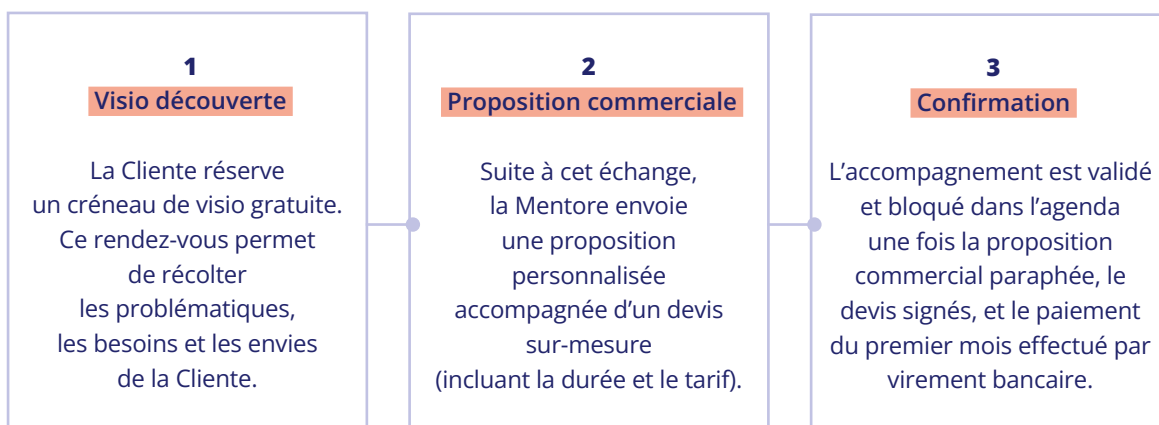
5-D : LE PROCESSUS DE RÉSERVATION ET DE VALIDATION

La Mentore se réserve le droit de refuser une prestation si elle estime que les besoins de la Cliente ne correspondent pas à son expertise ou si le projet n'est pas assez mature.

Le « One Shot des motivées »



L'« Accompagnement des déterminées »



6 – PARTENAIRES ET MISE EN RELATION

La Commu permet à la Cliente d'obtenir des réductions et avantages auprès de prestataires de services et d'outils numériques. **La Commu** a ici un rôle d'intermédiaire pour la mise en relation des parties, mais n'intervient en aucun cas dans la relation établie par la suite entre le professionnel tiers et la Cliente. Seul le professionnel tiers en question est responsable de cette relation.

7 – DROIT DE RÉTRACTATION, REPORT ET ANNULATION

7-A : RÉSERVATION D'ÉVÈNEMENTS

Les réservations des Évènements de **La Commu** sont accessibles en ligne, par tous.

La Cliente ne pourra pas bénéficier du droit de rétractation dans le cadre de ces Évènements de rencontres et de loisirs programmés à une date fixe, conformément à la jurisprudence de la CJUE (31 mars 2022, aff. C-96/21, DM c/ CTS Eventim).

Annulation ou report du fait de La commu :

En cas d'annulation de l'Évènement par le fait de **La Commu**, toutes les réservations seront remboursées aux Clientes ayant procédé au paiement. La décision et le délai de remboursement sera communiqué par **La Commu**.

En cas de report de l'Évènement par le fait de **La Commu**, cette dernière enverra un email à la Cliente lui permettant de choisir entre la participation à l'Évènement reporté à la nouvelle date indiquée dans l'email, sans frais supplémentaire, ou bien le remboursement.

Annulation du fait de la Cliente :

Lorsque la Cliente souhaite annuler sa réservation, aucun remboursement ne pourra être effectué par **La Commu**.

Lorsque la Cliente souhaite annuler sa venue à l'Évènement, **La Commu** lui permet de revendre sa place à une autre personne à condition que la Cliente prévienne **La Commu**, par email, en amont. La place revendue doit l'être à une personne ayant le même statut au sein de **La Commu** (Curieuse ou Membre Audacieuse).

7-B : SERVICE D'ABONNEMENT

Dans le cadre d'un contrat conclu à distance et conformément à l'article L 221-18 du Code de la consommation, il existe un droit de rétractation pour le client consommateur et le client professionnel. Ce droit de rétractation permet à la Cliente de renoncer à l'exécution du contrat contre un remboursement des frais engagés.

Pour bénéficier de ce droit, la Cliente ayant la qualité de professionnelle (immatriculée) doit bénéficier d'un Service dont le sujet est en dehors du cadre de son activité principale et être une structure de moins de six salariés.

Lors d'une souscription à un Abonnement, la Cliente concernée par le droit de rétractation peut en bénéficier dans le délai de 14 jours suivant sa confirmation d'inscription. Afin d'en bénéficier, elle envoie le formulaire de rétractation se trouvant en annexe 1 des présentes Conditions générales de vente ou bien, elle peut envoyer, par écrit, toute autre demande formulant sa volonté de rétractation. Les demandes doivent être envoyées à hello@la-commu-montpellier.fr

Lorsque **La Commu** aura réceptionné sa demande et que les conditions d'application du droit de rétractation sont vérifiées, la Cliente se verra rembourser les sommes engagées, dans la limite du contenu ou des avantages relatifs à l'Abonnement qui aurait déjà été consommé.

Lorsqu'une formule d'Abonnement est renouvelée, le droit de rétractation ne s'applique pas pour les 14 premiers jours de la période de renouvellement.

En dehors du droit de rétractation, aucun remboursement ne sera effectué. En cas de conditions extraordinaires, **La Commu** se réserve le droit de déroger à cette règle. Les modalités de remboursement seront déterminées à l'écrit par les Parties.

7-C : SERVICES DE MENTORAT

Droit de rétractation :

Conformément à l'article L 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation ou dont l'exécution a commencé avec l'accord de la Cliente.

Pour le One-shot :

En réservant une séance à une date proche, la Cliente accepte que la prestation commence avant la fin du délai légal de 14 jours et renonce ainsi à son droit de rétractation.

Pour l'Accompagnement :

L'accès à l'espace Notion et le début du travail préalable une semaine avant la première séance marquent le début de l'exécution du service. Aucun remboursement ne sera effectué une fois ce travail commencé.

Annulation ou report du fait de la Cliente :

La gestion de l'agenda est une composante essentielle du service.

Délai de prévenance :

Toute demande de report d'une séance doit être formulée par écrit (email ou WhatsApp) au moins 24 heures ouvrées avant l'heure fixée.

Séance oubliée ou report tardif :

Si la Cliente ne se présente pas à la séance ou demande un report moins de 24h avant, la séance est considérée comme « due » et effectuée. Elle ne donnera lieu à aucun remboursement ni aucun rattrapage.

Interruption de l'accompagnement :

En cas d'arrêt de l'Accompagnement à l'initiative de la Cliente avant la fin de la durée prévue, la totalité des sommes restant dues jusqu'au terme du contrat est exigible.

Annulation ou report du fait de la Mentore :

En cas d'empêchement de la Mentore (maladie, cas de force majeure), la séance sera reportée dans les plus brefs délais, sans frais supplémentaire pour la Cliente.

Pour le One-shot en extérieur (balade) : si les conditions météo ne permettent pas la séance, la Mentore proposera soit un report de date, soit un passage en format visio.

8 — LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA COMMU

La Commu est tenue par une obligation générale de moyens au sein de son activité. Elle met tout en œuvre pour proposer le meilleur de ses services et pour répondre aux besoins de la Cliente.

La Commu ne garantit aucun résultat sur la visibilité, le chiffre d'affaires, la réputation ou encore l'image de la Cliente lorsque celle-ci bénéficie d'un Service. Cette liste n'est pas exhaustive et les résultats étant subjectifs, peuvent varier d'une perception à l'autre.

La Commu n'agit pas et n'intervient pas pour le compte de la Cliente.

Elle fournit toutes les informations précontractuelles qui sont nécessaires à la Cliente afin qu'elle puisse déterminer si les Services répondent à ses attentes.

Si la Cliente est à l'origine du retard, de la suspension ou de la mauvaise exécution du Service proposé par **La Commu**, la responsabilité de cette dernière ne pourra être engagée. En revanche, en cas d'éventuelle faute directe de la part de **La Commu**, découlant de ses Services ou de son fait, sa responsabilité peut être engagée, à hauteur des sommes réglées par la Cliente, si cette dernière parvient à prouver la faute de **La Commu**.

Certains Services sont numériques et distanciels. S'ils ne le sont pas directement, le système de réservation l'est. À ce titre, différents outils informatiques qui ne sont pas du ressort de **La Commu** sont utilisés, ainsi, elle n'est pas responsable d'éventuels bugs, dysfonctionnements ou mises à jour qui viendraient limiter, de manière temporaire, l'accès ou l'utilisation de ces différents outils par la Cliente. Elle met tout en œuvre dans les meilleurs délais pour rétablir les accès et utilisations.

Les spécificités du Mentorat :

La Mentore s'engage à la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations partagées par la Mentorée au cours des séances de Mentorat (chiffres d'affaires, projets de développement, situation personnelle...). Ces informations ne seront en aucun cas divulguées à des tiers, y compris au sein de l'espace communautaire de La Commu, sans l'accord exprès de la Cliente.

Dans le cadre du Mentorat, La Commu transmet des conseils, des méthodes et des retours d'expérience. La Cliente reste seule responsable de ses décisions stratégiques, de leur mise en œuvre et des conséquences juridiques, fiscales ou financières qui en découlent. La Mentore n'a aucun pouvoir de décision ou de gestion au sein de l'entreprise de la Cliente.

La Commu utilise des outils tiers pour assurer le service de Mentorat (Notion pour l'espace de travail, WhatsApp pour le suivi, Zoom pour les visios). La Commu ne pourra être tenue responsable des interruptions de service, pertes de données ou failles de sécurité imputables à ces plateformes.

9 – LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA CLIENTE

La Cliente est tenue par une obligation de collaboration lors de l'exécution de tout Service. Elle doit être de bonne foi durant les échanges et suivre les consignes indiquées dans le suivi et l'exécution des Services. Elle respecte les règles de vie en communauté et s'engage à échanger de manière honnête et respectueuse.

La Cliente doit s'engager à vérifier le contenu des informations personnelles qu'elle fournit lors d'un achat ou d'une souscription. L'adresse email fournie est celle qui lui permettra de recevoir les modalités d'accès et d'exécution des Services sous forme numérique. Si elle rencontre un problème avec sa commande, elle est priée d'en informer **La Commu** au plus vite par email à l'adresse suivante : hello@la-commu-montpellier.fr

Le contenu et les différents supports intégrés au sein des Services ne peuvent pas être partagés, divulgués, ni être donnés en accès à d'autres personnes. Les codes de connexion et accès sont personnels et confidentiels. En cas de faute de la part de la Cliente ou de non-respect de ses obligations, l'interruption de l'accès au Service (Abonnement, Évènement ou Mentorat) dont il bénéficie n'entraînera la restitution d'aucune somme.

La Cliente est tenue par une obligation de paiement des Services, dans les modalités de paiement choisies lors de son achat. Aucun motif n'est recevable pour demander le remboursement d'un Service après y avoir eu accès et en avoir bénéficié.

Les spécificités du Mentorat :

Le succès du Mentorat repose sur l'implication active de la Mentorée. Celle-ci s'engage à réaliser les travaux préparatoires demandés et à fournir des informations sincères sur sa situation professionnelle.

10 – TARIFS

Les prix sont entendus en euros (€) toutes charges comprises (TTC).

Évènements :

Le prix de chaque Évènement sera communiqué au cas par cas sur la page de réservation. Différents tarifs sont proposés pour viser les personnes Abonnées ou non-Abonnées.

Si, pour un Évènement accessible à toutes, un prix Abonnée de **La Commu** a été sélectionné par une personne Curieuse, **La Commu** ne pourra pas accepter la réservation. La Cliente non-Abonnée devra régler le tarif applicable à son statut ou alors sa place sera annulée et remboursée partiellement déduisant les frais que Stripe aura appliqués à **La Commu** pour cette mauvaise commande.

Si, une place est achetée par une Curieuse pour un Évènement réservé aux Membres Audacieuses, **La Commu** ne pourra pas accepter la réservation. La Cliente non-Abonnée aura alors sa place annulée et remboursée partiellement déduisant les frais que Stripe aura appliqués à **La Commu** pour cette mauvaise commande.

Abonnement Audacieuses :

Les formules Abonnements sont les suivantes :

- 270€ pour une durée de 3 mois soit 90€ par mois durant 3 mois
- 450€ pour une durée de 6 mois soit 75€ par mois durant 6 mois
- 720€ pour une durée de 12 mois soit 60€ par mois durant 12 mois

Services de Mentorat :

Les prix des Services sont les suivants :

- Le « One Shot des motivées » = 230,00 € TTC
- L'« Accompagnement des déterminées » = tarif sur-mesure établi sur devis en fonction des besoins identifiés lors de la visio découverte.

Si des remises ou ristournes sont proposées au Client, elles seront mentionnées et figureront dans le devis. Toutes demandes supplémentaires hors contrat, feront l'objet d'un nouveau devis.

11 – MODALITÉS DE PAIEMENT

11-A : MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- La carte bancaire via l'outil Stripe pour les Évènements et Outils (replay, guide...).
- Le virement bancaire / prélèvement bancaire via l'outil GoCardless pour les Abonnements.
- Les virements bancaire pour les offres de Mentorat (One Shot et Accompagnement).
Les coordonnées bancaires (IBAN) sont transmises sur chacune des factures.

La Commu n'a pas accès aux coordonnées bancaires de la Cliente et la gestion des paiements relève de la responsabilité des plateformes de paiement.

11-B : FRÉQUENCE ET AUTOMATISATION

Païement unique :

Pour les Évènements, Outils, Abonnements en paiement comptant Mentorat One Shot :

Le règlement est dû intégralement au moment de la commande.

Païement en plusieurs fois :

Pour les Abonnements :

Lorsque des facilités de paiement sont proposées, elles le sont lors de la sélection du produit, la Cliente doit indiquer sa préférence en choisissant le bon produit avant de procéder au paiement. Les prélèvements mensuels sont gérés de manière automatique par les plateformes de paiement utilisées par **La Commu**. La Cliente s'engage à maintenir les fonds nécessaires sur son compte à chaque échéance.

Pour les Accompagnement Mentorat :

Le paiement s'effectue par virement mensuel à la date anniversaire de la signature du contrat.

11-C : RETARDS ET DÉFAUTS DE PAIEMENT

Le prix total des Services est dû par la Cliente. Tout retard de paiement, suivant l'échéance de paiement mensuel initialement prévue, sera sanctionné par la suspension temporaire de l'accès au Service pour la Cliente, jusqu'à sa remise en ordre de paiement.

De plus, tout défaut ou retard de paiement de la part de la cliente professionnelle entraînera de plein droit l'exigibilité des sommes restantes dues, ainsi que le paiement de pénalités de retard d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont calculées sur la somme (TTC) restante à payer et court à compter du jour suivant la fin du délai de paiement indiqué sur la facture et qui n'a pas été respecté. De plus, la cliente professionnelle sera redevable de l'indemnité de recouvrement de 40 €.

Pour tout retard ou défaut de paiement de la part de la Cliente ayant la qualité de particulier, les pénalités de retard égales au taux légal en vigueur seront appliquées après l'éventuelle procédure de recouvrement mise en place.

S'il s'agit d'un paiement en plusieurs fois, **La Commu** se réserve le droit de suspendre temporairement l'accès au Services, jusqu'au paiement de la somme due.

12 – AVIS ET DROIT À L'IMAGE DE LA CLIENTE

12-A : LORS DES ÉVÈNEMENTS

Lors de l'inscription à un Évènement, **La Commu** recueille l'autorisation explicite de la Cliente afin de pouvoir capter et utiliser l'image et parfois le son de celle-ci (photographies et vidéographies), dans le cadre de la communication de **La Commu**. Cette autorisation permet à **La Commu** de promouvoir ses Services. L'utilisation de l'image de la Cliente ne dépassera pas la durée maximale de 10 ans. Aucune compensation financière ne sera attribuée à la Cliente suite à l'utilisation de cette image.

12-B : AVIS ET TÉMOIGNAGES

À l'issue d'un Évènement, pendant ou après une période d'Abonnement de Mentorat, **La Commu** se réserve le droit de contacter la Cliente afin d'obtenir son avis sur celle-ci. Ce témoignage lui permet d'effectuer la promotion de ses Services sur son Site ou ses réseaux.

Lors des séances de Mentorat, La Mentore peut être amenée à réaliser des photos à des fins de communication. La Mentore s'engage à demander l'accord oral de la Cliente avant toute capture. En cas de refus, aucune image de la Cliente ne sera captée ni diffusée.

La Cliente peut s'opposer au recueil de son témoignage ou à la publication de celui-ci. Pour cela, il suffit de contacter **La Commu** par email à l'adresse suivante : hello@la-commu-montpellier.fr

Si le témoignage est déjà publié suite à son consentement passé, cela ne le remet pas en cause et toutes les mesures nécessaires seront prises par **La Commu** afin de le retirer.

13 — COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel (ci-après les "Données personnelles") permettent d'identifier ou de rendre identifiable toute personne physique cliente, de manière directe ou indirecte. **La Commu** agit en tant que responsable de traitement dans le cadre de son activité et doit recueillir et traiter des Données personnelles, conformément au Règlement européen relatif à la Protection des Données (RGPD) et aux réglementations françaises, notamment les lois informatiques et libertés et pour la confiance dans l'économie numérique.

La Commu a besoin des Données personnelles suivantes dans le cadre des Abonnements et des réservations d'Évènements : prénom, nom, adresse e-mail, numéro de téléphone, type d'activité, adresse postale ou de domiciliation de l'entreprise, numéro de Siret.

Ces données personnelles sont transmises selon les bases légales suivantes : le consentement de la Cliente, les obligations légales de **La Commu** et dans le cadre de l'élaboration du contrat entre les Parties.

La conservation des Données collectées est limitée pour une durée de 3 ans que ce soit :

- suite à la réservation d'un Évènement,
- suite à la fin d'un Abonnement,
- suite au remplissage d'un formulaire de candidature ou d'une prise de rendez-vous découverte,
- suite à la fin d'une prestation de Mentorat.

La Commu s'engage à ne pas conserver les documents stratégiques confidentiels de la Cliente (comptes de résultat, business plans détaillés) au-delà de la durée strictement nécessaire à l'Accompagnement, sauf si ces documents sont stockés sur l'espace Notion propre à la Cliente.

La Commu est destinataire des Données personnelles. Cependant, elle utilise des plateformes de vente, d'automatisation ou de planification qui peuvent collecter des Données, uniquement si la Cliente en donne son consentement : Zoom, Google Meet, Stripe, Discord, Zcal, Mailerlite, Weezevent, Notion, Discord, WhatsApp. À savoir que certaines plateformes ne sont pas hébergées au sein de l'Union européenne, mais s'engagent à respecter des normes équivalentes à la protection conférée par le RGPD.

La Cliente dispose de divers droits relatifs au traitement de ses Données personnelles, dont elle peut bénéficier à tout moment : droit d'accès, de copie, de rectification, à l'oubli, de portabilité à destination d'autres prestataires de services et d'opposition dans les cas de prospection. Par ailleurs, le consentement donné pour le traitement de Données personnelles peut être retiré à tout moment par la Cliente sans que cela ait d'incidence sur la légalité du traitement effectué auparavant.

Pour exercer un des droits ci-dessus, la Cliente doit contacter **La Commu** par email : hello@la-commu-montpellier.fr

Par ailleurs, la Cliente a le droit de notifier la CNIL d'un éventuel manquement de la part de **La Commu**, au regard de la gestion des Données personnelles, si elle estime avoir connaissance d'un tel manquement.

14 – CLAUSE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout le contenu présent sur le Site (textes, descriptions, photographies, supports numériques, logo...) appartient à **La Commu** et est protégé par ses droits de propriété intellectuelle. Il n'est aucunement permis à la Cliente, ou plus généralement à tout utilisateur, de copier ou de s'appropriier en tout ou partie le contenu du Site.

Le paiement d'un Service n'entraîne pas la cession ou concession de ces droits. Si ces différentes dispositions ne sont pas respectées, **La Commu** agira en violation de ses droits de propriété intellectuelle.

La Cliente ne peut pas utiliser les logos et autres éléments visuels relatifs à **La Commu** sans l'autorisation écrite de cette dernière. Cependant, des templates visuels peuvent être mis à leur disposition pour promouvoir le fait que la Cliente participe à un Évènement ou bien est Abonnée à la **La Commu**. Ces templates peuvent être utilisés et partagés par La Cliente, à condition que celle-ci mentionne et/ou crédite **La Commu**.

Tous les outils, trames Notion, exercices, guides et documents stratégiques transmis dans le cadre des offres de Mentorat (One-shot et Accompagnement) ou Évènements sont la propriété exclusive de **La Commu**.

La Commu concède à la Cliente un droit d'usage strictement personnel et privé pour les besoins de son activité propre. La Cliente s'interdit formellement de partager, copier, reproduire, revendre ou diffuser ces supports à des tiers (collègues, clients, partenaires ou autres réseaux), que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Toute exploitation non autorisée des méthodes et supports de **La Commu** sera considérée comme une contrefaçon et pourra donner lieu à une résiliation immédiate du service sans remboursement, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

15 – CAS DE FORCE MAJEURE ET EXCEPTION D'INEXÉCUTION

En dehors du déroulé normal des Services et de leurs périodes d'accès et d'exécution convenues lors de l'achat, certaines hypothèses pourraient intervenir et remettre en cause la relation commerciale instaurée entre les Parties.

Tout Évènement indépendant de la volonté des Parties, qualifié de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, est considéré comme une cause d'exonération de leurs obligations et entraîne la suspension du service. Cet Évènement doit empêcher l'exécution des obligations des Parties dans les modalités normalement prévues par ces Conditions Générales de Vente.

Dans ce cas, les Parties se rapprochent dès que possible pour convenir de nouvelles modalités d'exécution des Services. La responsabilité de **La Commu** ne pourra pas être retenue dans de telles circonstances.

Si l'une des Parties ne respecte plus une de ses obligations (paiement, collaboration, respect, vie en communauté, etc.) alors qu'elle est exigible, l'autre Partie peut refuser d'exécuter une de ses obligations à son tour. Cela est autorisé seulement si l'inexécution de cette obligation est suffisamment grave et empêche la collaboration, ainsi que l'harmonie du réseau de **La Commu**. La Partie qui remarque une inexécution de la part de l'autre lui notifie par email. Un délai de 2 semaines est laissé aux Parties afin qu'elles trouvent un terrain d'entente pour reprendre le cours paisible de la collaboration. Si la Partie défaillante n'a pas exécuté son obligation à l'issue du délai, alors le contrat sera résilié, sans aucune indemnité de résiliation.

La Commu est un réseau d'entrepreneuses privilégiant l'échange et le partage. À ce titre, **La Commu** se réserve le droit d'exclure une Cliente qui perturberait le bon déroulé et la bonne entente du réseau lors d'un Évènement, ou plus généralement, lors de tout échange en communauté (physique ou numérique). Cette exclusion se fera sans délai et sans aucune indemnité de résiliation.

16 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Le droit français régit ces présentes Conditions Générales de Vente et, plus généralement, la relation contractuelle entre les Parties.

Lors d'un désaccord et litige naissant, les Parties privilégient le dialogue et les solutions à l'amiable afin de trouver un terrain d'entente pour poursuivre leur relation. Si les Parties ne trouvent pas d'accord entre elles dans un délai de 1 mois, alors elles se tournent vers une procédure de règlement à l'amiable du conflit. Les frais, débours, honoraires et coûts de conciliation seront répartis en parts égales entre les Parties.

La Cliente n'ayant pas la qualité de professionnel, peut contacter, après le délai cité ci-dessus, le médiateur de la consommation compétent dans les litiges impliquant **La Commu**. Le médiateur à la consommation peut être contacté via les coordonnées suivantes : Société Médiation Professionnelle - Alteritae - 5 rue Salvaing 12000 Rodez - www.mediateur-consommation-smp.fr

Si aucune solution à l'amiable n'a satisfait les Parties, tous les litiges auxquels les présentes Conditions Générales de Vente et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Annexe 1 : Formulaire de rétractation

À l'attention de Justine Chaudron, fondatrice de la commu SARL sous le nom de Giustina&Co.

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, je soussigné(e)

_____ (identité du client)

notifie par la présente ma volonté de bénéficier du droit de rétractation concernant le service suivant :

_____ (nom du service).

Date de souscription : ___/___/___

Nom / Prénom du client : _____

Adresse postale du client : _____

Adresse email du client : _____

Numéro SIRET du client professionnel : _____

RIB si besoin (pour le remboursement si le délai et les conditions de rétractation sont respectés).

Date : ___/___/___

Signature du client :